

Et si, pour une fois, on tentait vraiment de sauver les caribous au Québec

Mémoire présenté au gouvernement du Québec lors de la
Consultation sur les deux projets pilotes pour la population de caribous de
Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie

Par

[REDACTED]
[REDACTED]

Octobre 2024

Table des matières

Table des matières	ii
Introduction	1
1. Un consensus surprenant sur l'inaction du gouvernement du Québec.	4
2. Revoir la future délimitation légale des habitats fauniques pour le caribou	8
3. Créer de nouvelles aires protégées pour assurer la protection des habitats à long terme	11
4. Les pertes économiques de la conservation du caribou : des estimations à revoir	13
5. Assistons-nous à une stratégie d'extinction du caribou basé sur un raisonnement circulaire indécent et dangereux pour l'environnement?	15
6. Avons-nous un nouveau problème majeur pour le caribou de la Gaspésie?	18
7. Gestion active de l'orignal pour favoriser le caribou forestier ou montagnard	19
8. Les enclos de maternité : c'était bel et bien trop peu, trop tard, pour le caribou de la Gaspésie	20
9. Solution ultime proposée pour le caribou de la Gaspésie: Élevage et réintroduction	23
Conclusion	25
Bibliographie.....	28

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, les biologistes ont accumulé plusieurs études et analyses qui ont démontré que la majorité des populations de caribous forestiers et la population de caribous montagnards de la Gaspésie étaient en déclin au Québec (Plante et al. 2021). Dès 1984, ces caribous ont reçu divers statuts légaux de protection en vertu des lois sur les espèces menacées du Québec et du Canada. En 2011, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a reconnu le caribou de la Gaspésie comme l'une des 11 unités de conservation du caribou au Canada (COSEWIC 2011). En dépit de ces protections légales, les populations isolées de caribous forestiers de Val-d'Or et de Charlevoix, ainsi que les caribous montagnards de la Gaspésie sont maintenant particulièrement à risque de disparaître. Il est probable que la population de caribous de Pipmuacan sera la prochaine population de caribous à devenir isolée, c'est-à-dire qu'elle perdra bientôt le contact avec les autres caribous de l'aire continue située plus au nord. Une fois isolées, les populations de caribous deviennent extrêmement vulnérables et peuvent disparaître selon ce qui a été observé ailleurs dans l'aire de répartition du caribou forestier et montagnard au Canada. Les populations de caribous diminuent en nombre, les individus survivants restent fidèles à leurs habitats même perturbés par les activités humaines, les populations deviennent isolées de l'aire continue, puis elles disparaissent. Voilà le patron d'extinction du caribou forestier observé au Canada. (Couturier et Paré 2019).

Nul besoin de répéter les observations et conclusions des dizaines d'études depuis les deux dernières décennies qui ont identifié les causes du déclin des caribous forestiers et des caribous montagnards de la Gaspésie. Même la revue de littérature préparée par une équipe de 14 biologistes du gouvernement du Québec (Plante et al. 2021) a confirmé que le caribou forestier et le caribou montagnard de la Gaspésie déclinaient à cause principalement de la destruction de leurs habitats par l'industrie forestière. Les biologistes québécois et canadiens ont identifié d'autres facteurs défavorables au maintien des caribous comme la multiplication des chemins forestiers qui facilitent le déplacement des prédateurs et le dérangement humain, mais la destruction de leurs habitats par la foresterie, telle qu'elle est pratiquée actuellement, constitue de loin la plus grande menace à la persistance du caribou dans la forêt boréale. Dit simplement, le caribou disparaît quelques décennies après que la forêt est coupée par l'industrie forestière (Vors et al. 2007).

On dit que le caribou est devenu le canari dans la mine puisqu'il nous indique l'état de l'écosystème de la forêt boréale. Le caribou forestier est aussi considéré comme une espèce parapluie, ce qui signifie que la protection de son habitat profite à un large éventail d'autres plantes et animaux moins étudiés qui dépendent également de l'écosystème de la forêt boréale. Des chercheurs québécois et américain ont confirmé encore récemment cette hypothèse que le caribou forestier est une espèce parapluie efficace face au changement global qui affecte notre environnement (Labadie et al. 2024). Selon le gouvernement fédéral, son décret d'urgence pourrait améliorer la situation de jusqu'à 80 autres espèces vivant dans la forêt boréale au Québec. C'est la biodiversité de la forêt boréale qui décline lorsque le caribou décline.

Malgré l'acquisition continue de connaissances sur la situation critique et le déclin confirmé de plusieurs populations de caribous (Plante et al. 2021), peu d'actions concrètes et efficaces ont été faites pour renverser la situation. Depuis les deux dernières décennies, tous les gouvernements du Québec successifs ont repoussé sans cesse leur devoir de protéger et rétablir le caribou, opposant toujours le faux dilemme entre économie et conservation de la nature. Tous se rappellent cette phrase célèbre d'un premier ministre en 2014 voulant qu'il ne sacrifierait pas une seule job pour protéger le caribou. Dix ans plus tard, le ministre de l'Environnement M. Benoit Charrette s'est rendu récemment à Ottawa pour rencontrer l'opposition officielle afin de faire pression pour annuler le décret en préparation à cause des impacts économiques que le ministre juge trop importants (Proulx 2024). Difficile de faire avancer la cause de la conservation de l'environnement et de la biodiversité quand le message d'opposition vient des plus hauts niveaux du gouvernement du Québec.

Il faut se rappeler que le gouvernement du Québec possède deux plans de rétablissement, l'un pour le caribou forestier du Québec, et un autre pour le caribou montagnard de la Gaspésie. Le Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 (ÉRCFQ 2013) comporte 110 pages et il a été réalisé par une équipe de 39 (trente-neuf) spécialistes dans leurs domaines respectifs : 13 personnes du ministère des Ressources naturelles, deux personnes du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une personne de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), une personne du ministère fédéral Environnement Canada, neuf personnes des Premières Nations, cinq personnes de l'industrie forestière, une personne d'Hydro-Québec, quatre personnes des organismes du milieu et trois personnes du secteur universitaire. Par ailleurs, le premier plan de rétablissement du caribou montagnard de la Gaspésie concernait la période 1990-1996 (Crête et al. 1993), alors que le second plan couvrait les années 2002-2012 (CRCG 2004). Le plan de rétablissement actuellement en vigueur pour le caribou de la Gaspésie couvre la période de 2019 à 2029 (ÉRCG 2018).

Depuis 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à produire une stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Le gouvernement du Québec affirme toujours être en train de préparer cette nouvelle stratégie. Pourtant, les actions recommandées par les deux Plans de rétablissement en vigueur sont claires et devraient être mises en application de toute urgence. Le gouvernement du Québec a retardé à plusieurs reprises le dépôt de cette stratégie maintes fois promise lors de négociations avec le gouvernement fédéral (SNAP 2024). Le dépôt le 30 avril de projets pilotes sur seulement deux des 16 populations de caribous forestiers et montagnards du Québec constitue une autre échéance manquée par le gouvernement du Québec dans la production de sa stratégie tant attendue. Cet autre délai a forcé le gouvernement fédéral à intervenir avec l'étude de son décret d'urgence dont il parlait depuis plus de deux ans. En conclusion sur ce point, on peut affirmer que Plan de rétablissement ou stratégie ne sont que des synonymes qui n'ont fait que retarder depuis 2016 les véritables actions efficaces de conservation des caribous forestiers et montagnards.

Avec la consultation publique en cours pour les deux projets pilotes, le gouvernement du Québec aura procédé à trois consultations publiques depuis 2019 pour identifier des pistes

de solutions pour la conservation du caribou. Le ministre Pierre Dufour a rencontré les gens en régions forestières en 2019 pour recevoir leurs opinions au sujet de la conservation du caribou.

En 2022, le gouvernement du Québec a créé la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (ci-après la Commission Caribou) qui a tenu des rencontres publiques dans sept communautés concernées par l'industrie forestière et par la conservation du caribou forestier et du caribou montagnard de la Gaspésie (Commission Caribou 2022a, b). En avril 2024, j'ai pu présenter mon analyse de la situation critique du caribou lors de la première assemblée publique de la Commission Caribou à Ste-Anne-des-Monts, puis également lors de la seconde assemblée tenue à Baie St-Paul. J'ai également soumis un mémoire sur la difficile conservation du caribou et proposé quelques pistes de solutions (Couturier 2022). Quoique les objectifs initiaux de la Commission Caribou ne semblaient viser qu'à étudier seulement les impacts économiques de la protection du caribou selon les documents préparatoires fournis par le gouvernement (Commission Caribou 2022a), le rapport final de la Commission a présenté une vision beaucoup plus globale et équilibrée de la conservation du caribou forestier (Commission Caribou 2022b). La Commission Caribou a proposé au gouvernement du Québec un total de 35 recommandations dont la plupart constitueraient un gain important vers une meilleure protection du caribou et de la biodiversité dans la forêt boréale. Le gouvernement du Québec n'a pas répondu officiellement au rapport de la Commission qu'il a pourtant commandé et payé.

Le 30 avril 2024, à la veille d'une autre échéance fixée par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec annonçait une troisième consultation publique qui se terminera le 31 octobre 2024 pour discuter de deux projets pilotes de conservation, l'un sur le caribou forestier de Charlevoix, l'autre sur le caribou montagnard de la Gaspésie (Québec 2024a, b). Rien n'a été annoncé par le gouvernement du Québec pour les 14 autres populations de caribous forestiers du Québec (Léveillé 2024), dont certaines sont en danger imminent de disparition comme Val-d'Or et Pipmuacan. Devant ces lacunes évidentes et devant l'absence de stratégie pour les autres populations, le gouvernement fédéral a été forcé de procéder avec sa propre consultation pour analyser les impacts potentiels d'un décret qui viserait à protéger trois populations de caribous forestiers particulièrement à haut risque de disparition, soit Val-d'Or, Charlevoix et Pipmuacan. La consultation du gouvernement fédéral a pris fin le 15 septembre 2024 et l'analyse des données recueillies se poursuivra au cours des prochains mois. Le ministre fédéral Steven Guilbeault a réitéré sa volonté de discuter avec Québec pour s'entendre sur la conservation du caribou des trois populations actuellement visées par le décret (Rémillard 2024a).

Les multiples reports et délais à soumettre la fameuse stratégie du caribou, ainsi que les trois consultations par le gouvernement du Québec depuis 2019 ont retardé d'autant les actions significatives et efficaces qui auraient pu ralentir ou stopper le déclin de plusieurs populations de caribous en difficulté. La situation est maintenant beaucoup plus critique qu'elle ne l'était en 2016 pour les populations de Val-d'Or, Charlevoix, Pipmuacan et Gaspésie. On sent qu'une certaine forme de « Fatigue Caribou » s'est installée dans le public en général à la suite de ces consultations publiques à répétition et des tempêtes

médiatiques fréquentes décrivant l'inaction du gouvernement du Québec devant de mauvaises nouvelles récurrentes de l'état des populations de caribous. Pourtant, la majorité des Québécois veulent conserver leurs caribous même si leur gouvernement ne semble pas pressé d'agir. En effet, il est paradoxal de constater que la lenteur et les échecs du gouvernement du Québec dans la conservation du caribou et de son habitat ne reflètent pas l'opinion générale des Québécois qui semblent favoriser la conservation du caribou selon un sondage scientifique réalisé par deux chercheurs de l'Université Laval (Fortin et Cimon-Morin 2023). Ces chercheurs ont obtenu un taux de soutien de la protection du caribou de plus de 80 %. (Bourassa 2023). Pour 15 % des répondants au sondage, le caribou est l'espèce la plus importante à protéger au Québec. Les répondants au sondage ont aussi jugé que les efforts de conservation du caribou étaient insuffisants et que le gouvernement devait en faire plus, même si des pertes d'emplois devaient survenir. Selon une autre étude réalisée par l'Université du Québec en Outaouais (rapportée par Rémillard 2023), les Québécois seraient prêts à débourser en moyenne 55 \$ chacun par année pour protéger le caribou forestier. À l'échelle provinciale, cette contribution pourrait s'élever à 259 millions de dollars annuellement.

Après avoir fait un historique rapide dans cette introduction des principaux éléments de l'état de la conservation du caribou forestier et montagnard du Québec, je poursuivrai pour le reste de ce mémoire principalement sur la population de caribous de la Gaspésie. Peut-être atteint d'un début de « Fatigue Caribou » et comme seulement deux ans se sont écoulées depuis la soumission de mon mémoire à la Commission Caribou, j'invite les lecteurs à consulter ce mémoire qui est disponible en ligne sur le site de la Commission Caribou (Couturier 2022). Un cynique dirait puisque le passé est garant de l'avenir, que l'on répétera probablement cet exercice de commenter la difficile conservation du caribou lors d'une prochaine consultation publique d'ici quelques années tout au plus.

1. Un consensus surprenant sur l'inaction du gouvernement du Québec.

Plusieurs groupes de la société civile dont les Premières Nations et les regroupements écologistes demandent depuis longtemps au gouvernement du Québec d'en faire davantage pour la conservation du caribou alors que la situation de cette espèce symbolique continue de se détériorer dans plusieurs régions du Québec. Cependant, des acteurs du milieu socioéconomique exigent aussi que le gouvernement du Québec prenne enfin ses responsabilités, car la disparition du caribou nuit aussi à l'économie et à la réputation du Québec.

Depuis des décennies, des communautés autochtones s'impliquent dans la protection des populations de caribous et réclament que le gouvernement du Québec agisse aussi en ce sens. Ce sont cinq Premières Nations qui ont formellement demandé une intervention fédérale, y compris l'adoption d'un décret d'urgence pour protéger le caribou devant l'inaction systématique du gouvernement du Québec (SNAP 2024). Des poursuites judiciaires devant les tribunaux ont été lancées par certaines communautés autochtones. Pour la communauté innue de Pessamit, l'abandon de la population de caribous de Pipmuacan par le gouvernement du Québec constituerait un ethnocide (Bacon et al. 2021).

Plusieurs groupes autochtones ne croient plus dans la volonté du gouvernement du Québec de conserver un habitat favorable pour éviter la disparition progressive du caribou forestier. Déplorant l'inaction systématique de Québec, le chef de la Nation innue de Mashteuiatsh Gilbert Dominique a avancé récemment l'hypothèse qu'il existe bel et bien une stratégie d'extinction du caribou au Québec qui consiste simplement à retarder continuellement la prise d'actions significatives et efficaces pour sauver les populations de caribous les plus à risque de disparaître (Léveillé 2023). Stratégie d'extinction ou stratégie de conservation du caribou, même la Commission Caribou dans son rapport final exprimait des doutes sur la volonté réelle du gouvernement du Québec de faire les efforts nécessaires pour conserver le caribou forestier et montagnard :

« Compte tenu de cet engagement juridique [les lois sur les espèces menacées du Québec et du Canada] et de l'obligation morale du gouvernement de respecter ses engagements internationaux [Convention sur la diversité biologique des Nations-Unies signée en 1992 et Cadre mondial de Kunming - Montréal pour la biodiversité signé en 2022 à Montréal], il est difficile pour la Commission de conclure en une réelle volonté de respecter l'esprit des lois et des conventions auxquelles le gouvernement a librement adhéré, étant donné les efforts timides, voire relatif, pour la protection du caribou. » (Commission Caribou 2022b, p. 35)

Depuis 2021, la Société pour la nature et les parcs Québec (SNAP) appelle aussi le gouvernement du Canada à intervenir par décret pour pallier le manque de mesures de protection du caribou. La SNAP demandait l'intervention du fédéral en avril 2024 lors du dépôt par le gouvernement du Québec d'une stratégie caribou partielle pour seulement deux populations sur 16. La SNAP a donc appuyé le décret en préparation par le gouvernement du Canada dans son mémoire soumis durant la consultation publique fédérale qui a pris fin le 15 septembre 2024 (SNAP 2024).

Pour sa part, Nature Québec a jugé que les deux projets pilotes présentés en avril 2024 ressemblaient malheureusement à un devoir incomplet et remis en retard (Léveillé 2024). Dans son mémoire soumis à la Commission Caribou en 2022, Nature Québec était fort critique de l'inaction du gouvernement du Québec dans la conservation du caribou :

« L'origine de cette inaction : une oreille trop attentive des ministres qui se sont succédé aux habiles stratagèmes de l'industrie forestière. L'article de Boan et al. (2018) démontre bien le mécanisme utilisé par l'industrie pour retarder les efforts de protection du caribou au Canada. D'un côté, elle brandit la menace des pertes d'emplois et, de l'autre, elle génère des campagnes de désinformation fort efficaces sur les causes du déclin du caribou. » (Nature Québec 2022, p. 9)

Dans leur mémoire soumis à la Commission Caribou en 2022, l'Action boréale en Abitibi a tracé un historique sur quatre décennies de l'inaction des gouvernements du Québec qui a mené à la quasi-disparition du caribou de Val-d'Or qui ne compte plus neuf représentants gardés secrètement en captivité (Action boréale 2022). Le livre de Henri Jacob rappelle aussi des faits troublants sur les profondes lacunes de la gestion des forêts au sud de Val-d'Or, gestion qui a toujours priorisé les intérêts économiques à court terme aux dépens de mesures de protection de l'habitat du caribou. Henri Jacob décrit un écocide qui a mené au quasi-effacement des caribous de Val-d'Or (Jacob 2022).

D'autres groupes demandent de revoir le mode de gestion des forêts et la conservation du caribou. L'Association des biologistes du Québec (ABQ) a soumis un mémoire à la Commission Caribou en 2022 où elle demandait d'instaurer une réflexion plus large du mode de gestion des forêts (ABQ 2022). Dans leur mémoire soumis dans la consultation actuelle, l'ABQ a réitéré cette recommandation (ABQ 2024). L'ABQ estime que les gouvernements du Québec successifs depuis quelques décennies sont restés inactifs en maintenant un débat polarisé et stérile entre les tenants de la protection de la biodiversité et les acteurs socioéconomiques, surtout ceux reliés à l'industrie forestière. Selon l'ABQ et à la lumière des connaissances actuelles, ces deux pôles d'intérêt sont voués à l'échec en maintenant le *statu quo*. Dans son mémoire récent, l'ABQ reconnaît également que l'adoption d'un décret d'urgence par le fédéral était nécessaire et cohérente avec le respect des droits ancestraux des Nations autochtones dont certaines pratiques culturelles et alimentaires sont dépendantes du caribou (ABQ 2024).

Le consensus des biologistes semble bien établi sur la situation précaire du caribou et les causes de son déclin, mais d'autres voix se sont aussi élevées pour appeler à l'urgence d'agir pour sauver le caribou forestier. Dès 2014, le Forestier en chef de l'époque a appelé le gouvernement à engager un changement de cap urgent pour sauver le caribou (Radio-Canada 2015). Il estimait que le caribou allait disparaître si les stratégies d'aménagement forestier ne changeaient pas :

« Le portrait actuel montre qu'une forte portion du secteur Sud du Plan de rétablissement présente des taux de perturbation qui n'assurent pas l'autosuffisance des populations de caribous forestiers. » (Forestier en chef 2014)

Pour critiquer le manque de détails techniques qui existe dans les deux projets pilotes soumis par le gouvernement du Québec, le Forestier en chef actuel (Forestier en chef 2024) faisait cette analyse telle que rapportée par le journaliste David Rémillard le 19 juillet 2024 :

« Contrairement aux décrets d'urgence très clairs du fédéral, qui interdiraient carrément la récolte forestière dans certaines zones de l'habitat propice au caribou, les projets pilotes de la province prévoient des possibilités d'aménagement forestier, mais à la pièce, au gré des autorisations ministérielles. »

« Le Forestier en chef a besoin de modèles plus précis pour travailler. Plus particulièrement, les analyses se basent sur les délimitations géographiques des mesures, des durées dans le temps et des modalités d'aménagement forestier (coupe partielle, coupe totale, interdiction, etc.). » (Rémillard 2024b)

Voici un extrait d'un mémoire soumis à la Commission Caribou par le professeur Alexis Achim de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval :

« Ainsi, les dimensions écologiques et économiques de la chaîne de valorisation des produits du bois font partie d'un tout cohérent. Pour maintenir cette synergie, nous avons le devoir d'agir rapidement et sans équivoque afin de nous donner les meilleures chances de maintenir ce qu'il reste de nos populations de caribou forestier et montagnard. Il est temps d'assumer pleinement les valeurs environnementales qui sous-tendent notre projet d'aménager les forêts québécoises. Au-delà de la

préservation du caribou qui s'inscrit dans notre nordicité, c'est un équilibre entre la nature et un développement économique responsable que la foresterie doit soutenir. » (Achim 2022)

Dans son mémoire à la Commission Caribou en 2022, l'Ordre des ingénieurs forestiers affirmait fermement le besoin de modifier en profondeur le mode de gestion des forêts et ajoutait comme première recommandation à son mémoire :

« Pour le caribou, les solutions sont bien documentées. Le gouvernement doit poser les actions et mettre en place les mesures qui vont viser le retour et le maintien d'habitats fauniques de qualité, une biodiversité des écosystèmes et le maintien de services écologiques, sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire, incluant l'aire de distribution du caribou. » (OIFQ 2022, p. 8)

Dans son long et détaillé mémoire, la MRC Haute-Gaspésie exprime de sérieux doutes sur la capacité du gouvernement du Québec de renverser le déclin du caribou gaspésien. Elle constate que malgré une série de mesures mises en place par le gouvernement du Québec au cours des dernières décennies, le nombre de caribous montagnards en Gaspésie n'a cessé de fondre, le cheptel étant passé de 200 têtes dans les années 1990 à une centaine d'individus en 2012 et au triste décompte d'une vingtaine de caribous en 2024. La MRC Haute-Gaspésie écrit :

« Il faut inévitablement se questionner sur les causes de cet échec, mais également prendre acte que plusieurs des mesures implantées ont occasionné des pertes économiques significatives en Haute-Gaspésie. Ceci amène inévitablement l'ensemble des intervenants du milieu à manifester une extrême prudence à l'égard des nouvelles mesures envisagées par le gouvernement du Québec dans sa proposition du 30 avril 2024. » (MRC Haute-Gaspésie 2024, p. 74)

J'estime aussi que la conservation du caribou gaspésien a été marquée d'une longue série d'échecs et de retards à agir avec des méthodes efficaces et significatives. Les multiples délais observés dans les actions du gouvernement du Québec ont aggravé la situation des caribous forestiers et des caribous montagnards de la Gaspésie. Par exemple, l'échec du projet d'enclos de maternité a fait perdre trois années critiques pour la survie de cette souche génétique unique de caribous en Gaspésie. Le gouvernement du Québec actuel devra regagner la confiance des Québécois et montrer qu'il marquera l'histoire en assurant, pour la première fois, des actions véritablement efficaces et significatives qui permettront la survie des populations les plus à risque de caribous forestiers et montagnards.

Membres des Premières Nations, regroupements écologistes, biologistes, ingénieurs forestiers, et représentants des MRC, tous semblent curieusement partager un même consensus qui peut surprendre. Tous s'entendent que la situation critique du caribou dans plusieurs régions a été le résultat de l'inaction des gouvernements du Québec successifs depuis les quatre dernières décennies. Devant un tel consensus surprenant, force est de constater que le gouvernement du Québec actuel se trouve de plus en plus isolé dans ses arguments uniquement supportés par les demandes de l'industrie forestière, une industrie qui a bien d'autres problèmes plus sérieux que le caribou. Une industrie qui a maintenant besoin de l'aide de l'état (Schepper et Bégin 2020). Le gouvernement du Québec actuel

peut marquer l'histoire en devenant le premier gouvernement du Québec qui prend réellement ses responsabilités de défenseur de la biodiversité pour l'intérêt de tous les Québécois. Comme le titre de mon mémoire le demande, qu'arriverait-il, si pour une fois on tentait vraiment de sauver le caribou au Québec?

2. Revoir la future délimitation légale des habitats fauniques pour le caribou

Dans son mémoire soumis dans la présente consultation, la MRC Haute Gaspésie déplore plusieurs incohérences et erreurs fondamentales dans la délimitation cartographique des Zones d'habitat en restauration (ZHR) du projet pilote en Gaspésie (MRC Haute-Gaspésie 2024). Je considère également que la délimitation de l'aire de répartition du caribou et les ZHR empiètent inutilement et sans fondement biologique sur les aires d'occupation humaine, particulièrement en Gaspésie. Une analyse approfondie devrait être refaite sur les limites des aires de répartition des deux projets pilotes, et conséquemment sur les limites des deux types de territoires fauniques qui sont proposés. Lorsque possible sur le territoire, je recommande d'accroître les superficies des massifs de conservation (MC), mais il serait justifié aussi de diminuer l'étendue des secteurs désignés comme ZHR. Ce faisant, on prioriserait ainsi le cœur de l'aire de répartition des caribous des deux projets pilotes. Il faut demeurer réaliste et considérer que certains secteurs visés par les projets pilotes empiètent inutilement sur le territoire humanisé, comme c'est le cas en Haute-Gaspésie. Il est difficile d'imaginer que ce soit bénéfique pour la conservation du caribou que la zone d'habitat en restauration atteigne la côte du golfe Saint-Laurent en Haute-Gaspésie. Il faut revoir les limites de l'aire de répartition en Gaspésie de façon à identifier les véritables secteurs essentiels pour le caribou. Il faut que les experts du gouvernement du Québec retirent des analyses géomatiques les déplacements exceptionnels effectués par des caribous solitaires. Cela devrait réduire de 10 % à 15 % la superficie de l'aire de répartition. Le caribou gaspésien a toujours réalisé des déplacements inhabituels en se rapprochant des zones d'occupation humaine, mais cela ne signifie pas que ces secteurs sont essentiels pour son rétablissement. Telle que présentée dans le projet pilote, l'aire de répartition du caribou en Gaspésie atteint, ou s'approche beaucoup des rives du golfe Saint-Laurent ce qui ne correspond pas aux besoins écologiques des caribous. En ce sens, je partage donc la position de la MRC Haute-Gaspésie qui demande de réduire les ZHR et de ne pas empiéter sur les secteurs fortement humanisés et aussi sur les secteurs fortement perturbés de façon permanente et à long terme comme les secteurs des éoliennes ou les secteurs miniers près de Murdochville (MRC Haute-Gaspésie 2024). Il faut demeurer pragmatique et considérer que le fait d'augmenter inutilement les conflits avec l'occupation du territoire par les Gaspésiens ne servira pas la cause à moyen terme de la conservation du caribou.

Afin d'avoir une connaissance de la portée territoriale du projet pilote du caribou en Gaspésie, la figure 1 montre la cartographie des secteurs visés et les habitats fauniques envisagés, alors que la figure 2 présente la cartographie des perturbations dans l'habitat tel que cela est décrit dans les documents produits par le gouvernement du Québec dans le cadre de la consultation publique sur les deux projets pilotes (Québec 2024a, b)

Territoires ciblés par le projet pilote

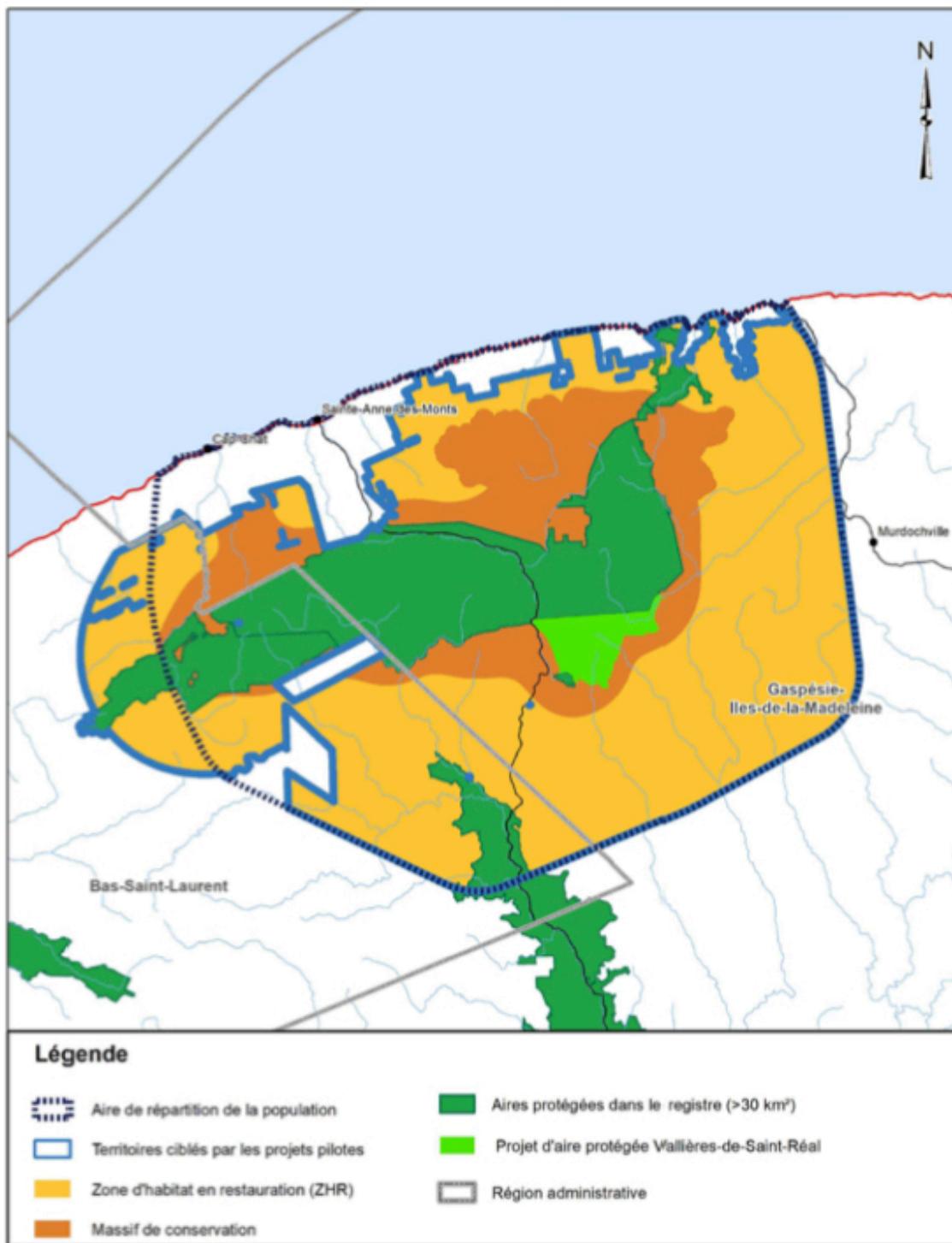


Figure 1. Cartographie des territoires ciblés et des habitats fauniques envisagés dans le projet pilote de conservation du caribou en Gaspésie. Source : Québec (2024a)

Perturbations de l'habitat



Figure 2. Cartographie des perturbations (87,4 % est perturbé) de l'habitat du caribou décrit dans le projet pilote de conservation du caribou en Gaspésie. Source : Québec (2024a)

3. Créer de nouvelles aires protégées pour assurer la protection des habitats à long terme

Le gouvernement du Québec n'a proposé qu'un seul projet d'aire protégée pour les deux projets pilotes soumis à la consultation publique. Il s'agit du projet de 96 km² des Vallières-de-Saint-Réal qui ajouterait une aire adjacente aux limites sud du parc de la Gaspésie. Ce projet d'aire protégée est très pertinent et essentiel non seulement pour l'habitat du caribou, mais aussi pour d'autres caractéristiques écologiques et physiographiques. Le projet des Vallières-de-Saint-Réal était demandé depuis longtemps par divers groupes de conservation, mais il avait été rejeté par le gouvernement du Québec le 17 décembre 2020 lors du rejet global de 83 projets d'aires protégées (Shields 2021). Dans son mémoire soumis à la Commission Caribou, Nature Québec recommandait la création de l'aire protégée des Vallières-de-Saint-Réal puisque c'était un secteur névralgique pour le caribou de la Gaspésie. Nature Québec ajoutait que le projet faisait l'objet d'un large consensus régional et que son impact sur la foresterie serait très faible (Nature Québec 2022).

L'ajout du projet d'aire protégée des Vallières-de-Saint-Réal ne sera pas suffisant pour la protection de l'habitat du caribou de la Gaspésie et aucun projet d'aire protégée n'a été proposé par le gouvernement pour le caribou de Charlevoix. La création d'aires protégées rendrait la conservation de l'habitat du caribou plus prévisible que si elle était laissée presque entièrement entre les mains des ministres responsables. À la suite de la récente ronde d'appel à projets d'aires protégées, je recommande au gouvernement du Québec d'accueillir favorablement les projets qui seront soumis dans les aires de répartition des caribous de la Gaspésie et de Charlevoix, mais aussi dans l'aire des 14 autres populations de caribous forestiers qui ne font pas l'objet de projets pilotes. Ainsi, j'estime que le gouvernement devrait accepter la proposition d'agrandissement de 254 km² soumise par le Comité de protection des monts Chic-Chocs de la Gaspésie pour protéger le caractère unique de l'écosystème montagneux du secteur ouest des monts Chic-Chocs (Fradette, L., comm. pers.). Une réserve de territoire aux fins d'aire protégée (RTFAP) de 201 km² dans ce secteur a été acceptée le 19 décembre 2020 par le gouvernement du Québec. Si le projet d'agrandissement soumis au printemps 2024 par ce Comité était accepté, cela représenterait une superficie totale de 455 km² adjacente à l'extrémité ouest du parc de la Gaspésie, tout près de l'aire de répartition du caribou.

Une équipe de Nature Québec a amorcé en 2020 une vaste démarche collaborative pour identifier un scénario de protection des massifs de conservation et de certaines zones d'habitat en restauration pour le caribou de la Gaspésie. Tel que cela est illustré à la figure 3, les secteurs visés par Nature Québec ceinturent tout le parc de la Gaspésie dont l'objectif premier est de préserver des secteurs clés de toute activité industrielle, notamment de l'exploitation forestière (Nature Québec 2024). Le projet de Nature Québec inclut la demande d'agrandissement du secteur ouest des Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane qui est piloté par le Comité de protection des monts Chic-Chocs. Le projet d'ensemble assurerait la protection requise pour l'habitat du caribou de la Gaspésie. Un statut de réserve de biodiversité est proposé par Nature Québec. La protection de ces secteurs serait non seulement importante pour le rétablissement du caribou, mais également afin de préserver la riche biodiversité qui s'y retrouve. Les monts Chic-Chocs sont

considérés comme un point chaud de la biodiversité en Amérique du Nord (Tardif et al. 2005). Je recommande fortement que le projet d'aire protégée de Nature Québec et de ses partenaires soit accepté rapidement par le gouvernement du Québec.

La démarche de Nature Québec (2024) vise essentiellement des terres de tenure publique, mais il y a aussi des territoires privés qui sont situés dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, dont notamment au sud-ouest du parc de la Gaspésie (figure 3). Nature Québec (2024) recommande que des démarches soient entreprises auprès des propriétaires ou gestionnaires de ces terres privées afin d'encourager la conservation volontaire des attributs de l'habitat du caribou. Le territoire du Bloc Faribault (44 km^2) qui est adjacent à une partie des limites du parc de la Gaspésie (rectangle mauve orienté SO-NE sur la figure 3) est la propriété de la coopérative Société d'exploitation des ressources de la Vallée qui est basée à Lac-au-Saumon. La portion nord-est de la réserve faunique de Dunière se trouve aussi dans l'aire de répartition du caribou (figure 3, secteur mauve au sud du Faribault). La réserve faunique de Dunière est la propriété de Gestion forestière Lacroix inc. qui est basée à Nouvelle et qui est une filiale d'Investissement Québec, un bras économique du gouvernement du Québec. Des efforts devraient viser à optimiser la connectivité entre les noyaux d'habitat dans l'aire de répartition du caribou et favoriser la conservation volontaire en terres privées pour consolider le noyau de protection.

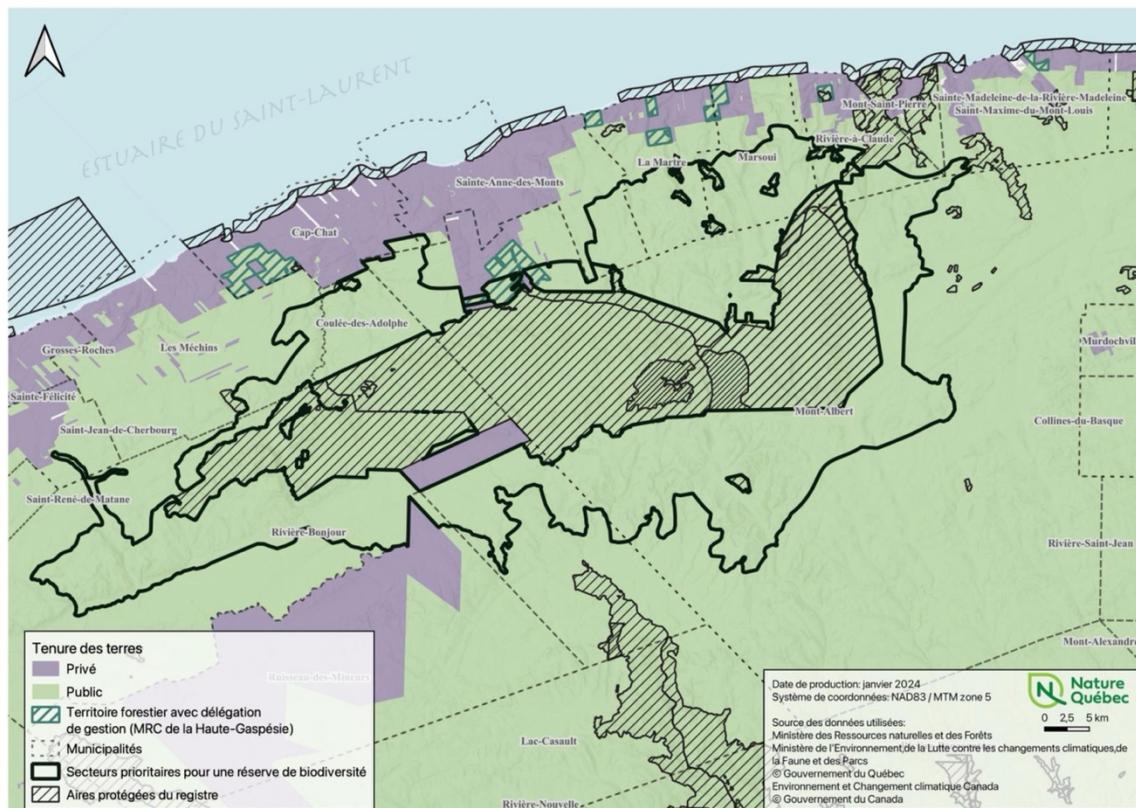


Figure 3. Carte de la proposition de Nature Québec de créer une réserve de biodiversité ceinturant entièrement le parc de la Gaspésie. Source : Nature Québec (2024)

La municipalité de La Martre vient de soumettre au gouvernement du Québec un projet innovateur (La Martre 2024) d'aire protégée à utilisation durable (APUD). Leur document de présentation du projet commence ainsi de façon éloquente :

« La réflexion d'un projet territorial est née chez certains citoyens de La Martre devant le conflit opposant l'utilisation industrielle des ressources naturelles et la protection des écosystèmes dont le déséquilibre en faveur de l'industrie a pour effet de faire disparaître les espèces fragiles, dont le caribou qui, si notre inertie persiste, disparaîtra avant 2030. » (La Martre 2024)

Le projet d'APUD de La Martre serait une aire protégée de type citoyenne où la communauté aurait un rôle à jouer. Selon les promoteurs du projet, la Haute-Gaspésie est déjà très protégée, mais leur APUD permettrait chasse, pêche, récrétourisme, acériculture, foresterie communautaire, sans toutefois permettre les activités industrielles (La Martre 2024). La Martre souhaite saisir cette occasion unique d'avoir plus de voix au chapitre de son arrière-pays: de la planification à l'intendance, surtout considérant que près de 72% de son territoire se trouve en zone d'habitat en restauration (ZHR), dont 42% dans le massif de conservation (MC), la zone la plus restrictive tel que cela est défini dans les documents accompagnant le projet pilote du gouvernement du Québec.

Le projet pilote du gouvernement du Québec pour le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie vient ajouter des défis territoriaux pour La Martre, sans malheureusement mettre en place les solutions les plus porteuses et justes à court terme. Dans leur projet, les promoteurs ont inclus la possibilité de créer un site d'interprétation muséale et un centre de recherche portant sur l'écologie alpine et sa régénération qui inclurait un lieu pour l'élevage et la recherche sur le caribou en captivité (La Martre 2024).

Les promoteurs ont reconnu ainsi les défis de leur projet :

« L'innovation est parfois plus difficile que le statu quo. Toutefois, le statu quo ne fonctionne pas non plus pour la Haute-Gaspésie. Même si ce projet territorial n'a jamais été essayé en Gaspésie, il semble plus porteur que la situation actuelle de dévitalisation par une distance aux marchés économiques. » (La Martre 2024)

Je salue et supporte cette belle initiative citoyenne de La Martre et je demande au gouvernement du Québec d'autoriser cette requête innovatrice pour une APUD dans l'arrière-pays de La Martre.

4. Les pertes économiques de la conservation du caribou : des estimations à revoir

Selon les documents d'information préparés par le gouvernement du Québec qui accompagnaient la consultation publique de la Commission Caribou en 2022, la perte économique estimée qui serait causée par la conservation de l'habitat du caribou forestier et du caribou montagnard de la Gaspésie pour l'ensemble des 16 populations ou groupes de caribous du Québec serait de 841 emplois directs perdus et cela représenterait une réduction économique de 96M\$ par année (Commission Caribou 2022b, p. 43).

Paradoxalement, selon le gouvernement du Québec les nouveaux chiffres de pertes économiques qui seraient causés par le décret fédéral pour seulement trois de ces 16 populations de caribous seraient plutôt de 2400 emplois perdus (Shields 2024). Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) évaluait quant à elle à près de 6,5 G\$ l'impact sur 10 ans (650M\$/an) le manque à gagner pour l'économie québécoise causé par le décret fédéral pour seulement trois groupes de caribous (CIFQ 2024). Tous ces chiffres sont tellement divergents que l'on doit se questionner sur les méthodes de calculs utilisées.

En utilisant les données du gouvernement du Québec concernant les volumes de bois accordés par le Forestier en chef (c.-à-d., la possibilité forestière) et les volumes de bois réellement récoltés par l'industrie forestière, j'ai calculé le taux d'utilisation réel pour les essences de conifères (SEPM) et pour toutes les essences forestières. Dans la préparation du tableau 1 présentant le taux d'utilisation réel, deux sources ont été consultées. D'une part, l'étude demandée par le gouvernement du Québec à la firme WSP et qui a été publiée en mai 2022 décrit la période 2010-2019 (WSP 2022), et d'autre part, les données présentées dans le document de consultation de la Commission Caribou qui concernent la période 2016-2023 (Commission Caribou 2022a).

Le tableau 1 montre que ce ne sont que 76 % des volumes bruts de SEPM accordés qui sont réellement utilisés pour les six régions forestières en contact avec le caribou forestier ou le caribou montagnard. Il semble que seulement la région Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche des taux plus élevés d'utilisation. Il semble que ce soit le cas aussi ailleurs au Canada, car Fortin et al. (2020) ont montré que depuis les années 1990, l'industrie forestière canadienne prélevait moins de 70 % des volumes de bois alloués par les gouvernements provinciaux.

Le Forestier en chef a récemment estimé les pertes de volumes de bois bruts à 1,39 million de mètres cubes de bois qui seraient causés par la mise en place du décret fédéral pour trois populations de caribous forestiers. Cela ne représenterait que 4,1 % de réduction de la possibilité forestière. Il est difficile de comprendre comment une réduction de seulement 4,1 % pourrait être responsable des effets catastrophiques annoncés par le gouvernement du Québec et l'industrie.

Les chiffres du tableau 1 nous apprennent deux choses importantes qui réfutent la prétention largement répandue par le gouvernement du Québec que la protection du caribou constituerait une catastrophe économique pour des compagnies, des communautés ou des régions forestières. Tout d'abord, puisque de façon générale, l'industrie ne prélève pas tous les volumes que lui accorde le gouvernement, il serait donc possible de trouver ailleurs que dans l'habitat du caribou, les volumes de bois qui ne seraient plus disponibles à cause des mesures de protection annoncées. Par exemple, les volumes additionnels pourraient provenir des aires d'intensification de production ligneuse prévues par le gouvernement du Québec. Cette réallocation des volumes n'entrainerait donc aucune perte d'activités économiques.

Tableau 1. Taux d'utilisation réel en % des volumes forestiers attribués par le Forestier en chef du Québec.

	Étude WSP 2022: 2010- 2019	Commission Caribou: 2016-2023 ^a	Étude WSP 2022: 2010-2019	Commission Caribou: 2016- 2023 ^a
	SEPM ^b	SEPM ^b	Toutes essences	Toutes essences
Sag.-Lac-Saint-Jean				
Jean-Capitale-Nationale	84.0%	96.0%	74.8%	84.3%
Abitibi-Témisc.	87.4%	71.5%	67.3%	62.8%
Côte-Nord	79.1%	75.5%	58.7%	67.8%
Nord-du-Québec	53.5%	45.5%	50.6%	43.6%
B-S-L et Gaspésie	81.3%	81.8%	71.6%	75.5%
Moyenne	76.3%	86.4%	67.2%	76.9%
	76.9%	76.1%	65.0%	68.5%

^a Possibilité forestière: 2018 à 2023; Volumes récoltés: 2016-2017 à 2020-2021.

^b SEPM: sapin, épinette, pin, mélèze

Source : WSP 2022 et Commission Caribou (2022a).

Ensuite, il apparaît que les calculs de pertes d'emplois et de réduction de l'activité économique faits par le gouvernement du Québec souffrent d'un sérieux vice méthodologique. Tout d'abord, rappelons que ce n'est pas le Forestier en chef qui fait des prédictions économiques, son bureau d'experts ne fait qu'estimer les volumes de bois bruts à accorder à l'industrie. C'est le gouvernement du Québec qui tente de traduire ces volumes de bois en activités économiques. Cela pourrait être une méthode valable si l'industrie prélevait tout, ou presque tout, les volumes accordés. Or, avec un taux moyen de 76 % d'utilisation réelle des volumes bruts, il reste de grandes quantités de volumes de bois qui ne sont pas récoltés. Le gouvernement transforme les mètres cubes de bois qui ne seraient plus coupés, en emplois et en millions de dollars de retombées. Il applique une simple règle de trois pour calculer le nombre d'emplois qui sont générés pour chaque millier de mètres cubes qui sont récoltés, et ensuite multiplie cette valeur aux volumes de bois qui ne seraient plus disponibles à cause de la conservation de l'habitat du caribou. On applique donc une estimation des emplois créés sur la portion de volumes qui est utilisée et on l'applique ensuite sur des volumes de bois hypothétiques qui ne sont généralement pas récoltés (tableau 1). C'est là où la méthode de calculs des supposées pertes économiques devient invalide.

5. Assistons-nous à une stratégie d'extinction du caribou basé sur un raisonnement circulaire indécent et dangereux pour l'environnement?

Le chef de la Nation innue de Mashteuiatsh Gilbert Dominique affirmait que l'inaction du gouvernement du Québec sur la conservation du caribou forestier constituait une stratégie

d'extinction qui visait simplement à attendre que plusieurs populations de caribous forestiers disparaissent (Léveillé 2023).

Voici dans les lignes qui suivent des éléments troublants qui semblent supporter l'existence de cette stratégie d'extinction du caribou au sein du gouvernement du Québec depuis 2018.

2018 :

Voici ce qu'affirmait le haut fonctionnaire responsable pendant plusieurs années de la conservation du caribou au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lors d'une entrevue à Radio-Canada en 2018 : « *on s'est probablement réveillé trop tard dans le cas de Val-d'Or* » (Radio-Canada 2018). Il ajoutait que le ministère avait tiré des leçons des erreurs du passé, faisant valoir que ce qui est prévu de « *mettre en branle pour l'ensemble des populations [de caribous] est nettement différent de ce qu'on a fait avec Val-d'Or* ».

2021 :

Dans un article de Radio-Canada le 12 juin 2021 (Hadjouti 2021), M. Pierre Dufour, ministre responsable du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, affirmait en parlant des caribous de Val-d'Or qui étaient en enclos depuis mars 2020 :

« *Des fois, c'est un peu ça aussi le bien-être animal, c'est de trouver quelle est la meilleure méthode pour protéger la bête. On parle d'un habitat qui est assez magané dans ce secteur-là* »

Le Forestier en chef affirmait en 2021 que le gouvernement du Québec devait regagner la confiance du public à l'égard du régime forestier en assurant la transparence, la rigueur, la neutralité et une gouvernance participative. (Szaraz 2021).

2022 :

Dans l'émission du 9 avril 2022 de La Semaine verte de Radio-Canada, le ministre M. Pierre Dufour disait :

« *Quand je parle avec certains groupes qui ne parlent que de protection du caribou, puis de le laisser gambader dans la nature naturelle...* » (Radio-Canada 2022a).

Toujours en 2022, le mandat que donne le gouvernement du Québec à la Commission Caribou demande aux citoyens si la future stratégie devrait assurer le rétablissement de toutes les populations de caribous ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement. La question pourrait donc plus simplement être exprimée ainsi : Faut-il sacrifier des populations isolées de caribous pour poursuivre l'avancée vers le nord de l'exploitation industrielle des forêts ? L'habitat du caribou de Val-d'Or et de Charlevoix était alors perturbé à 65% et 89,6%, respectivement, selon les données gouvernementales.

2024 :

Le 30 avril 2024, lors la sortie de seulement deux projets pilotes sur le caribou, mettant de côté les 14 autres populations de caribous forestiers du Québec, un journaliste demandait au ministre Benoit Charrette quel était son calendrier pour adopter de mesures de protection du caribou ailleurs dans la province, et il a alors affirmé ceci :

« ... pas de calendrier précis... Je ne suis pas en mesure de dire si c'est dans un an, dans deux ans ou davantage. ». (Léveillé 2024)

Dans un reportage de Radio-Canada du 30 septembre 2024 (Girard 2024), le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette affirmait, alors qu'il était en visite à Ottawa pour tenter de convaincre l'opposition au fédéral de faire annuler le décret du gouvernement :

« Je ne suis pas celui qui peut prétendre réécrire l'histoire. Si des mesures avaient été prises plus tôt, on peut penser que les populations [de caribous] se retrouveraient dans un meilleur état et dans de meilleures conditions aujourd'hui. ».

Ce rappel des citations nous interroge sur les véritables intentions du gouvernement du Québec quant à la conservation du caribou. Le gouvernement du Québec, par la voix de sa Commission Caribou qu'il a mise en place en 2022, a suggéré de sacrifier les populations isolées de caribous et de se concentrer sur les autres plus au nord. Selon moi, il est non seulement possible, mais nécessaire, de rétablir les populations isolées de caribous, ne serait-ce que pour leur valeur écologique liée à leur statut de survie et de résilience dans un milieu en apparence défavorable. Couturier et Paré (2018) dans une présentation au 17th North American Caribou Workshop à Ottawa ont émis l'hypothèse que les populations isolées de caribous forestiers sont écologiquement importantes pour la conservation de l'espèce, car elles ont survécu pendant que d'autres disparaissaient dans la région. En fait, nous avons avancé l'hypothèse que grâce à la sélection naturelle, les populations isolées ne seraient constituées que des meilleurs individus de l'espèce d'où leur grande valeur en matière de conservation. La population de Val-d'Or s'est maintenue pendant des décennies à près d'une cinquantaine d'individus sans que l'absence d'apport génétique nouveau compromette sa survie. Les petites populations isolées ne sont pas condamnées à disparaître inexorablement en raison de la consanguinité. Il n'est donc pas pertinent de faire valoir cet argument fataliste pour justifier l'abandon des efforts de conservation pour sauver les populations isolées.

Les actions ou inactions du gouvernement du Québec depuis 2018 semblent vraiment confirmer qu'il a déjà abandonné, sans l'avoir annoncé encore, la population de caribous de Val-d'Or. Cette population de caribous n'est pas incluse dans les deux projets pilotes de 2024. Le gouvernement semble prêt aussi à abandonner les deux populations en captivité de la Gaspésie et de Charlevoix puisqu'aucun plan de retour en nature n'a été annoncé, ainsi que Pipmuacan dont l'habitat a été perturbé de façon intensive depuis les dernières années et qui entre en conflit directement avec l'industrie forestière dans la région de Sacré-Coeur.

La stratégie d'extinction du caribou devient de plus en plus claire et elle est indécente. La couleur des gouvernements a changé au fil des cycles électoraux, mais c'est le gouvernement du Québec qui a autorisé durant les trois ou quatre dernières décennies les perturbations répétées de l'habitat par les coupes forestières, les multiples chemins permanents, le développement minier, énergétique ou de villégiature, etc. Ce

gouvernement ne peut ensuite déclarer que l'habitat est trop « magané » pour assurer la survie du caribou et que l'on doit concentrer dorénavant les efforts de conservation vers le nord de l'aire de répartition de l'espèce. Il s'agirait d'un raisonnement circulaire indécent : détruire, retarder les actions de protection de l'habitat grâce à des consultations publiques et autres tactiques dilatoires entraînant des délais, constater le dégât, s'excuser des dommages constatés dans l'environnement, se déplacer vers le nord, et recommencer.

La question qu'il faut maintenant que les Québécois se posent est la suivante. Pourquoi faudrait-il croire que le gouvernement du Québec va s'assurer que la foresterie se fasse différemment au nord de ce qui a été fait au sud pendant des décennies, et qui aura causé la disparition de quelques populations de caribous et la surexploitation de la forêt boréale ?

6. Avons-nous un nouveau problème majeur pour le caribou de la Gaspésie?

Pour le caribou de la Gaspésie, depuis 2000 ce sont six années sur 24 qui affichent des taux de recrutement à l'automne (c.-à-d., pourcentage de jeunes présents en octobre lors des inventaires aériens) extrêmement faibles ($\leq 5\%$). Lors du dernier inventaire en 2023, le recrutement n'était que de 5 % (Barbé et al. 2024). Selon divers scénarios démographiques, on avait estimé entre 15 % et 21 % la proportion minimale de faons pour espérer le maintien de la population de la Gaspésie (Lesmerises 2012).

Jusqu'ici, on avait associé ces événements annuels périodiques de faible recrutement à de la mortalité estivale des faons causée par la prédatation. En fait, tout le programme intensif de contrôle de prédateurs en place depuis des décennies est basé sur cette prémissse que les faons subissent un fort taux de mortalité estivale même si cela n'a pas été étudié récemment. Or, il semble que cela puisse être la fertilité des femelles du caribou gaspésien qui soit faible. À ma connaissance, le gouvernement du Québec n'a jamais dévoilé de données sur la fertilité pour le caribou gaspésien, mais si on utilise les informations publiées dans les médias, on peut estimer le taux de gestation des femelles en Gaspésie. Selon ces données, ce sont seulement deux femelles sur six qui étaient gravides (c.-à-d., qui portait un fœtus) lors de leur mise en enclos en mars et avril 2023 ce qui équivaut à un taux de gestation de 33 %. Bien sûr, on fait face ici au problème des très petits nombres et le hasard aurait pu faire que peu de femelles gravides aient été capturées par les équipes du gouvernement du Québec. Cependant, on peut accroître la taille de l'échantillon en jumelant les données de 2023 et 2024. Lors de la mise en enclos en février 2024, ce sont sept femelles sur 10 qui étaient gravides selon les informations rendues publiques. Quoique l'on doive rester prudent avec la faible taille de l'échantillon, on constate que la fusion des données de 2023 et 2024 fournit une estimation du taux de gestation de neuf femelles sur 16 femelles capturées, soit un faible taux de gestation de 56 %. Or, le taux de gestation pour une population en bonne santé est généralement $>95\%$ chez le caribou migrateur (Couturier et al. 1990, 2009) et $>89\%$ pour le caribou forestier (Plante et al. 2019). Les raisons de ce faible taux de gestation en Gaspésie peuvent être diverses, mais il est possible que cela soit la conséquence de l'isolation des groupes au moment du rut en octobre. Pelletier et al. (2018) avaient montré qu'il y avait peu d'échanges génétiques entre les sous-

populations Albert-Logan d'une part, et McGerrigle d'autre part notamment à cause de l'effet de barrière causée par la route 299 et par la forte activité humaine autour du Gîte du mont Albert. Il est aussi possible qu'à cause des effectifs très faibles, le caribou de la Gaspésie peut avoir subi des effets Allee que l'on pourrait décrire simplement comme l'effet de la rareté des individus sur la démographie de la population (Allee 1931). Devenant de plus en plus espacés et isolés sur le territoire, les caribous pourraient avoir de la difficulté à se retrouver lors du rut et à maintenir une structure sociale adéquate ce qui pourrait réduire le succès reproducteur des individus (Brashares et al. 2010).

Si le recrutement devait se maintenir sous les 5 % pendant seulement quelques années encore, cela pourrait commencer une spirale rapide vers la disparition du caribou gaspésien à la suite d'une sénescence accélérée dans la population.

Alors que le taux de gestation a été suivi pour presque toutes les populations de caribous forestiers du Québec, il apparaît que ne fut pas le cas pour le caribou de la Gaspésie alors que des échantillons biologiques ($n= 19$) étaient en attente d'analyse depuis 2020 (Plante et al. 2021). Le taux de gestation des femelles en Gaspésie aurait dû faire l'objet d'un suivi régulier par le gouvernement depuis longtemps, car il apparaît maintenant que cela pourrait être un problème majeur qui pourrait être le facteur ultime qui causera la disparition des caribous gaspésiens. Les méthodes existent pour estimer ce paramètre démographique important et ces méthodes devraient être ajoutées en priorité au mode de suivi des populations les plus à risque et qui sont encore en nature, et particulièrement en Gaspésie.

7. Gestion active de l'orignal pour favoriser le caribou forestier ou montagnard

Le gouvernement du Québec mentionne dans son plan d'intervention pour le rétablissement des caribous de Charlevoix qu'il mettra en place un programme d'intensification progressive de la chasse à l'orignal (*Alces alces americanus*). Selon le gouvernement, il est question de l'intensification graduelle sur cinq à 10 ans de la chasse à l'orignal dans Charlevoix. Il faut saluer cette initiative, car l'augmentation des densités de l'orignal à la suite des coupes forestières est bien documentée, ainsi d'ailleurs que les effets négatifs qui s'en suivent pour le caribou en raison de l'augmentation des prédateurs. Or, il est paradoxal de constater que le gouvernement du Québec n'annonce aucune mesure similaire d'intensification de la chasse de l'orignal pour le projet pilote de la Gaspésie. Pourtant, les densités de l'orignal sont de 5 à 10 fois plus élevées en Gaspésie qu'elles ne le sont dans Charlevoix. Les effets négatifs reliés à la compétition apparente avec l'orignal qui causent le déclin du caribou sont donc beaucoup plus forts en Gaspésie qu'ils ne le sont dans Charlevoix.

Au cours des deux dernières décennies, les densités de l'orignal sont demeurées à des niveaux records autour et à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou gaspésien, atteignant probablement un sommet vers 2007 avec des densités à 48 orignaux/10 km² et à 40 orignaux/10 km² dans les réserves fauniques de Matane et Dunière respectivement (Lamoureux et al. 2007). Ces densités records ont causé des changements à la succession

végétale attendue suite à la coupe forestière sous un modèle d'aménagement écosystémique (De Vriendt et al. 2023) et elles ont affecté négativement la condition physique et la productivité des orignaux (Gingras 2013; Gingras et al. 2014). Les fortes densités de l'orignal en Gaspésie favorisent indirectement les populations de coyotes (*Canis latrans*) et d'ours noirs (*Ursus americanus*) ce qui nuit au rétablissement du caribou. De telles densités ont supporté la récolte par la chasse chaque automne de près de 2000 orignaux dans trois réserves fauniques (Matane, Dunière et Chic-Chocs) et dans une zone tampon de 10 km autour de ces réserves (Lamoureux et al. 2012). Un facteur souvent négligé, les restes de l'éviscération de ces 2000 orignaux, ainsi que les orignaux blessés et non récupérés par les chasseurs procurent une source importante de nourriture additionnelle aux prédateurs à un moment critique où coyotes et ours noirs doivent accumuler des réserves corporelles pour survivre à l'hiver dans ou à proximité de l'aire de répartition du caribou.

Il est surprenant et fort dommage que le gouvernement du Québec n'ait réalisé aucune action de gestion active afin de diminuer les densités de l'orignal dans l'aire du caribou gaspésien. Tous les biologistes, incluant ceux du gouvernement, savent que l'on ne peut avoir des densités records de proies alternatives, et en même temps espérer conserver des populations en difficulté de caribous forestiers ou montagnards.

Je recommande que le gouvernement du Québec mette en place rapidement pour Charlevoix, mais surtout pour la Gaspésie, un mode de gestion active afin de diminuer progressivement les densités de l'orignal dans les aires de répartition du caribou. Je recommande aussi d'instaurer une chasse sportive limitée et expérimentale afin de diminuer les densités de l'orignal dans le parc de la Gaspésie afin d'appuyer les efforts de conservation du caribou, et aussi afin de diminuer la pression de broutage de l'orignal sur l'écosystème du parc et maintenir son intégrité.

8. Les enclos de maternité : c'était bel et bien trop peu, trop tard, pour le caribou de la Gaspésie

Avec des nombres aussi faibles d'effectifs, les options sont devenues fort limitées pour sauver le caribou gaspésien. Il aurait fallu agir avant d'en arriver là. La principale méthode de conservation qui a été proposée et mise en place depuis 2021 par le gouvernement du Québec en Gaspésie consistait à utiliser des enclos de maternité pour protéger les nouveau-nés durant les deux premiers mois de plus grande vulnérabilité aux prédateurs. Cette technique a été utilisée depuis quelques décennies dans l'Ouest canadien et en Alaska. Généralement, la capture des femelles gravides (c.-à-d., porteuse d'un foetus) a lieu en mars et la libération en nature des mères et leurs faons âgés de deux ou trois mois survient vers le mois d'août.

Les experts du caribou savaient que cette méthode des enclos de maternité ne produit généralement que des résultats mitigés et peu concluants (Adams et al. 2019). En Colombie-Britannique, Kinley (2010) estimait que la méthode des enclos de maternité ne produirait que des résultats marginaux. En Alberta, selon l'analyse de Parcs Canada dans

les parcs de Jasper et Banff sur l'efficacité de la méthode des enclos de maternité, le nombre potentiel de femelles reproductrices est insuffisant et par conséquent, la réduction partielle des risques de mortalités d'un petit nombre de faons qui naissent ne suffirait pas à modifier la tendance démographique vers la disparition à court terme (Parks Canada 2021, 2022). En d'autres termes, Parcs Canada estimait que la méthode des enclos de maternité apporterait trop peu d'effets positifs et surviendrait trop tard (Parks Canada 2022). Ils ont donc plutôt opté pour un élevage intensif en captivité suivie de l'introduction de juvéniles sur une période de 10 ans dans l'aire des hardes retrouvées dans leur région (Radio-Canada 2022b).

Avec des enclos partiellement construits en 2022, le gouvernement du Québec a quand même tenté la capture de femelles caribous, mais le projet a été annulé à cause des grandes profondeurs de neige selon l'information fournie par le gouvernement (Rémillard 2022). En 2023, les équipes du gouvernement ont capturé et placé en enclos six femelles, mais sans pouvoir vérifier sur le site de la capture si les femelles étaient gravides (c.-à-d., porteuse d'un fœtus). Ils ont découvert ultérieurement que seulement deux de ces six femelles étaient gravides ce qui signifie que quatre des femelles capturées n'auraient pas dû se retrouver dans un enclos de maternité. Les deux femelles gravides ont donné naissance, mais leurs faons sont morts peu de temps après en juin 2023. Une des deux mères est aussi morte en enclos. Les cinq femelles adultes ont été munies de colliers GPS et elles ont été libérées en nature en août 2023. Grâce au collier GPS, on a pu savoir que l'une des cinq femelles a été abattue par un braconnier en octobre 2023. Ce fut donc un échec complet en 2022 et 2023 pour le projet des enclos de maternité en Gaspésie.

En mai 2022, dans le mémoire que j'ai soumis à la Commission Caribou, j'avais prédit que la méthode des enclos de maternité n'apporterait pas de gains significatifs pour rétablir le caribou de la Gaspésie (Couturier 2022). Il faut reconnaître que l'on ne pouvait espérer dès le départ que le fait de protéger une poignée de femelles adultes et leurs faons pendant quelques mois allait renverser le déclin rapide du caribou gaspésien. Les risques de prédatation sur les faons demeurent bien présents après le mois d'août et toute la vaste opération de capture, de transport et de mise en enclos présente aussi des risques réels. Ce fut donc une erreur de perdre deux années critiques pour essayer cette technique en Gaspésie et cela nous a rapprochés encore plus du moment de l'extinction de cette souche génétique unique.

Affirmant poursuivre son projet d'enclos de maternité pour une troisième année, le gouvernement a capturé 10 femelles adultes en février 2024 pour les placer en captivité. Selon l'information rendue publique, le gouvernement a aussi procédé à la capture et à la mise en captivité de trois mâles adultes durant la même opération de capture. Or, les mâles sont inutiles et ne doivent pas être dans un enclos de maternité, représentant même un risque pour la sécurité des nouveau-nés. Déjà en février 2024, il apparaissait donc que le gouvernement était en train de changer ses objectifs du projet d'enclos de maternité pour les femelles pour le transformer en projet de captivité permanente de toute la population, d'où le besoin des mâles. Il s'agissait alors d'un aveu d'échec sur le projet d'enclos de maternité.

Durant l'été 2024, quelques médias obtenaient l'information que les caribous de la Gaspésie capturés en février ne seraient pas libérés en août tel qu'annoncé précédemment, mais bel et bien gardés de façon permanente. Le gouvernement du Québec a affirmé que les trois mâles seraient utilisés pour faire « quelques cycles de reproduction ». Ce serait une erreur flagrante d'utiliser ces trois mâles pour plus d'un cycle de reproduction en raison de l'augmentation de la consanguinité qui en résulterait. Ces trois mâles auront été, je l'espère, les géniteurs des 10 femelles caribous en enclos pour la reproduction en octobre 2024, mais je recommande qu'ils soient munis d'un collier GPS et retournés en nature l'hiver prochain. Durant la même opération de retour de ces mâles, je recommande aussi que le gouvernement capture trois nouveaux mâles et les place en enclos avec les 10 femelles qui sont en enclos depuis février 2024 pour servir à la prochaine reproduction en octobre 2025. À la lumière des derniers développements, on comprend que la méthode des enclos de maternité est abandonnée, mais le gouvernement n'a pas encore dévoilé ses plans pour la garde des caribous actuellement en enclos. Selon les informations publiées dans les médias, il semble qu'il y ait 10 femelles, 3 mâles et 6 faons qui seraient possiblement en enclos en Gaspésie dans l'un des deux enclos qui ont été construits en 2021.

On verra bientôt si un plan de retour en nature sera annoncé par le gouvernement du Québec pour les caribous en captivité en Gaspésie. On verra aussi ce que seront les plans du gouvernement pour l'hiver 2024-2025 durant la prochaine saison propice pour les captures sécuritaires de caribous (janvier à la mi-avril). Est-ce que le gouvernement va tenter comme à Val-d'Or et Charlevoix de capturer tous les caribous présents dans l'aire naturelle pour les amener dans les enclos en Gaspésie?

Je ne recommande pas de tenter de capturer tous les individus de la population de caribous gaspésiens. De toute façon, ce serait impossible ou alors très difficile de capturer tous les individus, car il y a des groupes de caribous qui se situent dans des secteurs plus boisés et qui sont difficilement observables. Par exemple, on sait qu'il y a encore des caribous dans le secteur du mont Logan, mais les inventaires aériens en octobre ne permettent pas de les localiser depuis plusieurs années. Ma recommandation de laisser des caribous en nature malgré la mise en captivité de certains individus vise deux buts principaux. Tout d'abord, il faut conserver la connaissance de l'utilisation optimale de l'habitat chez un certain nombre de caribous en nature. Ainsi, lors de tentatives ultérieures de réintroduction en nature de juvéniles inexpérimentés et nés en captivité, les adultes sauvages pourraient guider ces juvéniles vers les habitats optimaux. Ensuite, sur un autre d'idée, j'estime que le caribou gaspésien a besoin du support des Gaspésiens et des Québécois pour survivre les prochaines années critiques de son évolution millénaire. Ce support populaire s'amenuirait considérablement si tous les caribous gaspésiens devaient se retrouver en captivité comme un simple animal dans un zoo. Ainsi, j'estime que les efforts de conservation du caribou seraient mieux supportés par les Québécois si cela était toujours possible de les observer en nature dans le parc de la Gaspésie dans un contexte sécuritaire bien encadré par la SÉPAQ, même si beaucoup d'individus se retrouvaient aussi en captivité.

9. Solution ultime proposée pour le caribou de la Gaspésie: Élevage et réintroduction

Force est d'admettre que les actions du Plan de rétablissement n'ont pas été suffisantes pour renverser le déclin démographique observé depuis 2007 où la population avait été estimée à 189 caribous en Gaspésie (ÉRCG 2018). Parmi les rares options de conservation encore disponibles, une nouvelle mesure apparaît cruciale et urgente compte tenu du faible nombre de caribous survivants. Il faut rapidement s'assurer de mettre en place un plan d'élevage et de reproduction de caribous provenant de la population gaspésienne qui serait suivi de réintroductions annuelles de juvéniles dans l'aire naturelle. Le Plan de rétablissement 2019-2029 (ÉRCG 2018) a prévu cette éventualité de supplémentation des effectifs et la mesure 12 du plan indiquait :

« Malgré tous les efforts de conservation qui sont déployés, il demeure possible que la population de caribous de la Gaspésie poursuive son déclin. Ainsi, des avenues pour soutenir la population par des méthodes alternatives (reproduction en enclos, garde en captivité, etc.) adaptées au contexte local de la population pourraient être envisagées. »

Il existe une différence fondamentale entre la mise en captivité d'animaux d'une espèce menacée afin de produire un stock d'individus pour augmenter les effectifs d'une population sauvage au stade critique de l'extinction, et la mise en captivité de cette même espèce menacée dans des enclos sans plans de retour en nature. Cette dernière option a été retenue par le gouvernement du Québec avec la mise en captivité permanente des sept caribous de Val-d'Or en 2020 et des 16 caribous de Charlevoix en 2022. Je crois que l'autre voie visant l'élevage en captivité et la supplémentation annuelle des effectifs est l'ultime solution pour sauver le caribou de la Gaspésie si elle est accompagnée des autres mesures prévues au Plan de rétablissement 2019-2029 (ÉRCG 2018).

La supplémentation de nouveaux individus est maintenant une pratique de plus en plus courante en dernier recours quand une population animale est sur le point de disparaître (c.-à-d., rainette faux-grillon en Montérégie, puma en Floride, marmotte à Vancouver, etc.). Il est cependant difficile de tirer des leçons ou des apprentissages des expériences vécues ailleurs dans le monde étant donné le contexte écologique et le comportement propres à chacune des espèces animales.

L'élevage en conditions optimales et la réintroduction de juvéniles sont probablement les seules méthodes qui offrent encore une bonne probabilité de sauver le caribou gaspésien. Parcs Canada a annoncé récemment qu'un projet similaire d'élevage et de réintroduction de caribous sera réalisé en Alberta pour supporter les populations de caribous qui sont sur le point de disparaître dans quelques parcs nationaux (Le Droit 2021). Parcs Canada a proposé un projet de 25 millions de dollars afin de placer 40 femelles et cinq mâles dans un enclos d'une superficie d'environ un kilomètre carré. Si on fait abstraction de la supplémentation de caribous venus d'ailleurs (ex. Grant et al. 2019), la supplémentation de juvéniles issus de l'élevage de caribous gaspésiens constitue une des seules méthodes de conservation pour le caribou de la Gaspésie qui puisse permettre actuellement de mélanger

le profil génétique des individus des trois groupes qui semblent avoir été de plus en plus isolés depuis deux ou trois générations (Pelletier et al. 2018).

Bien sûr, le projet de supplémentation qui est proposé ne peut constituer la seule action de redressement de la population de caribous gaspésiens. Il faudra que les autres actions du Plan de rétablissement 2019-2029 (ÉRCG 2018) se poursuivent, et soient même accrues, comme la réduction des prédateurs, la gestion active pour réduire les densités de l'orignal dans, et autour du parc de la Gaspésie et la restauration de l'habitat.

Certains prétendent qu'il faut attendre que l'habitat soit redevenu complètement propice avant de pouvoir sauver le caribou de la Gaspésie. Ils ont à la fois raison et tort. Ils ont raison de croire que la restauration de l'habitat est importante pour le rétablissement à long terme des caribous gaspésiens. Cependant, ils ont aussi tort, car à quoi cela sert d'attendre 10 ou 20 ans que l'habitat soit restauré pour le caribou, si la population disparaît bien avant ? L'urgence doit dicter nos actions pour le caribou gaspésien et on ne doit pas répéter les erreurs commises avec le caribou de Val-d'Or et de Charlevoix.

Au Québec, un projet similaire d'élevage et de réintroduction a été réalisé avec succès dans les années 1960-1970 ce qui a permis de reconstituer la population de caribous de Charlevoix (étais aussi appelé Grands Jardins) qui avait disparu à la suite de chasses excessives vers les années 1920 (Jolicoeur et al. 1993). Cette population de caribous s'est maintenue pendant plus de 50 ans et la réintroduction a été qualifiée de succès (Saint-Laurent et Dussault 2012). Toutefois, le caribou de Charlevoix a été récemment en grande difficulté, car son habitat a été très fortement perturbé par diverses activités humaines, dont l'exploitation forestière et la construction d'une autoroute à quatre voies dans son aire annuelle. Des analyses ont montré que son habitat était perturbé à 82% en 2017 (ECCC 2017), à 90% en 2021 (Plante et al. 2021) et à 92% en 2024 selon les données fournies durant la présente consultation sur les projets pilotes. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le caribou de Charlevoix ait été en difficulté récemment, mais il faut convenir que sa réintroduction a été un succès.

En collaboration avec des chercheurs universitaires, nous avons soumis en septembre 2021 au gouvernement du Québec un projet d'élevage et de réintroduction de caribous gaspésiens qui devait être réalisé au Bioparc de la Gaspésie à Bonaventure (Bioparc de la Gaspésie 2021). Nous proposions de capturer et de mettre en enclos un stock reproducteur de 20 caribous gaspésiens (17 femelles, 3 mâles) pour en faire l'élevage pour une durée de trois ans lors de la phase initiale de validation de cette méthode de rétablissement. Chaque année, des juvéniles de 11-13 mois nés en captivité auraient été introduits dans l'aire naturelle de la harde. Le projet fut refusé par le gouvernement du Québec en novembre 2021. La réponse officielle du gouvernement fut que notre projet était prématuré puisque le gouvernement attendait la publication de la fameuse stratégie sur le caribou.

À la suite de la mise en captivité de six femelles adultes en mars et avril 2023, une équipe de quatre chercheurs et experts du caribou a remis à jour une version améliorée et augmentée de notre projet d'élevage et de supplémentation en collaboration avec les spécialistes du Bioparc de la Gaspésie. Ce nouveau projet d'élevage et de supplémentation

de caribous a été resoumis au gouvernement du Québec en juin 2023 (Bioparc de la Gaspésie 2023). Le gouvernement nous avisait en janvier 2024 que notre projet était à nouveau refusé puisque le gouvernement estimait que ses actions de rétablissement dans un mode de gestion adaptative, dont notamment son projet d'enclos de maternité, parviendraient à renverser le déclin du caribou gaspésien.

Le projet d'élevage et de supplémentation qui fut proposé au gouvernement du Québec en 2023 planifiait d'utiliser uniquement des caribous de la harde gaspésienne. Si les effectifs devaient continuer de décliner en Gaspésie, la question se poserait à savoir si on devrait ajouter du sang nouveau à la population de caribous. Pelletier et al. (2018) ont démontré que la diversité génétique du caribou gaspésien était encore satisfaisante. Cependant, cette étude a aussi montré que les échanges génétiques sont de plus en plus limités entre la sous-population Logan-Albert et la sous-population McGerrigle. Si cela devenait nécessaire dans le futur, il serait possible d'ajouter 5 % à 10 % de nouveaux caribous à la harde de la Gaspésie afin de lui redonner plus de diversité génétique (Robert, C., U. Laval, comm. pers.). Ces nouveaux individus pourraient provenir des juvéniles d'un an nés en captivité dans l'enclos de Charlevoix.

Notre projet d'élevage et de supplémentation proposait d'impliquer dès le début des chercheurs universitaires afin de profiter de cette opportunité unique d'accroître nos connaissances sur le caribou gaspésien et documenter l'efficacité de la méthode de rétablissement qui était proposée. Ce projet réalisé par une équipe composée principalement de Gaspésiens aurait pu permettre de sauver une ressource unique qui fait partie du patrimoine faunique de la Gaspésie. Cela aurait pu contribuer également à renforcer le sentiment d'appartenance appuyant la conservation de cette espèce emblématique.

Conclusion

Il est surprenant de constater qu'il est indiqué sur le gabarit de mémoire proposé sur le site du gouvernement du Québec que « les réponses reçues demeureront confidentielles ». La confidentialité ne devrait pas exister durant une consultation publique. Il est évident que mon mémoire sera rendu public d'une façon ou d'une autre.

Les deux projets pilotes soumis par le gouvernement sont très imprécis et il est difficile de voir comment les mesures de protection pourraient se concrétiser sur le terrain. Le mémoire de la MRC Haute-Gaspésie permet de constater la complexité et la difficulté à mettre en œuvre le projet pilote en Gaspésie (MRC Haute-Gaspésie 2024). De nombreuses autorisations spéciales pourraient encore être accordées par les ministres responsables (Québec 2024a, b) ce qui ne permet pas de rassurer les Québécois sur les réels efforts de conservation du caribou. Les deux projets pilotes prévoient des possibilités d'aménagement forestier, mais à la pièce, au gré des autorisations ministérielles. Le manque de précision et la notion même de projet pilote devraient inquiéter les observateurs avertis. Le gouvernement du Québec semble proposer aux Québécois d'attendre plusieurs années (Léveillé 2024) pour constater si les deux projets pilotes fonctionnent avant de procéder à des mesures de rétablissement pour les 14 autres populations de caribous forestiers dans

l'ensemble de son aire de répartition. Si tel est le cas, c'est totalement inacceptable et cela doit être dénoncé. L'inaction historique des gouvernements du Québec successifs sur la conservation du caribou forestier peut devenir véritablement une stratégie d'extinction qui vise à attendre que plusieurs populations de caribous forestiers disparaissent avant d'agir.

Non seulement des biologistes, des écologistes et des groupes environnementaux, mais des observateurs de plusieurs secteurs de la société demandent des changements majeurs au mode de gestion de nos forêts. Même les spécialistes de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, où sont formés les ingénieurs forestiers du Québec, demandent des changements au paradigme réinstauré graduellement depuis la Commission Coulombe et qui est basé uniquement sur une vision économique à très court terme. Ainsi, quelques mois avant son décès le respecté professeur Luc Bouthillier de cette Faculté écrivait le 30 avril 2022 dans une lettre ouverte au ministre Pierre Dufour :

« Toute la saga entourant le caribou forestier démontre un manque de sensibilité face à l'importance du territoire en matière de gestion. Depuis 2003, on a privilégié les emplois aux dépens de l'habitat du caribou. Les coupes rajeunissant les forêts, elles deviennent inhospitalières au caribou. Mais cela hypothèque aussi le maintien des emplois à long terme... »

« Monsieur le Ministre, je vous écris cette lettre pour exprimer des inquiétudes. Tant de gestes dilatoires posés en regard de vos obligations de pérenniser le patrimoine forestier n'augurent rien de bon. Votre tâche consiste évidemment à garantir une production de bois. Mais elle comprend aussi la responsabilité d'inscrire les gens du Québec dans le territoire forestier. » (Bouthillier 2022)

Le caribou forestier de certains groupes ou populations isolées est en situation proche de l'extinction et ne peut plus attendre. Le gouvernement du Québec a le devoir moral de remettre ses conclusions rapidement et surtout de considérer beaucoup plus que les simples intérêts économiques à court terme des acteurs de l'industrie forestière du Québec. Tout comme le caribou forestier, l'industrie a aussi besoin de la pérennité des vieilles forêts pour assurer son avenir à moyen et long terme. Préserver et restaurer au plus vite l'habitat propice au caribou serait donc un choix écologique et économique payant.

À force d'attendre avant d'agir, on doit maintenant composer avec de faibles nombres d'effectifs et les solutions sont devenues fort limitées pour le caribou montagnard de la Gaspésie. Compte tenu de la faible productivité naturelle du caribou, et du contexte d'habitat qui favorise encore trop les proies alternatives et leurs prédateurs, il est impossible que le caribou gaspésien revienne de lui-même à des effectifs supérieurs. La seule solution disponible pour sauver ces caribous est la supplémentation d'effectifs grâce à un projet d'élevage et de libération annuelle de juvéniles issus de cet élevage. Pour mettre en place un tel projet de supplémentation, la fenêtre temporelle d'opportunité se rétrécit rapidement. Si les effectifs devaient encore diminuer sous la vingtaine d'individus, le processus de supplémentation serait beaucoup plus long et plus incertain. Il faut que le gouvernement du Québec donne rapidement le feu vert à ce projet de supplémentation et une annonce rapide démontrerait qu'il a compris l'urgence d'agir.

Je demeure malgré tout optimiste que les Québécois pourront mettre en place, pour la première fois de leur histoire, une véritable foresterie qui sera écologiquement durable, et que ce faisant, l'on pourra renverser la disparition en cours du caribou forestier et du caribou de la Gaspésie.

Bibliographie

Achim, A. 2022. La conservation comme fondement de la science forestière. Université Laval, Faculté de Foresterie, Québec, QC. 4 p.

Allee, W.C. 1931. Animal Aggregations. A study in general sociology. University of Chicago Press, Chicago, USA.

Association des biologistes du Québec (ABQ). 2022. Mémoire de l'ABQ à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. Montréal, QC. 9 p.

Association des biologistes du Québec (ABQ). 2024. Mémoire de l'ABQ soumis à la consultation publique sur les deux projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie. Montréal, QC. 29 p.

Action Boréale. 2022. Caution morale à l'extermination – Blanc de MÉMOIRE* – Projet caribou de Val-d'Or présenté à la Commission indépendante sur le caribou. Val-d'Or, QC. 17 p.

Adams, L. G. et al. 2019. Evaluation of maternal penning to improve calf survival in the Chisana Caribou Herd. Wildlife Monograph 204: 5-46.

Bacon St-Onge, J., Kanapé, É. et Rousseau, M.-H. 2021. Article de La Presse du 1^{er} novembre 2021 intitulé « Protection du caribou – Une espèce clé de l'identité innue ». <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-11-01/protection-du-caribou/une-espece-cle-de-l-identite-innue.php>

Barbé, M., Morin, M., Chabot, G. et Doucet, T. 2024. Inventaire aérien de la population de caribous montagnards (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie : Rapport d'inventaire – Automne 2022 et 2023. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Sainte-Anne-des-Monts, QC. 18 p.

Bioparc de la Gaspésie. 2021. Population menacée de caribous de la Gaspésie - Projet triennal d'élevage et de réintroduction de caribous dans l'aire naturelle, 2021-2025. Bonaventure, QC. 32 p. + annexe.

Bioparc de la Gaspésie. 2023. Population menacée de caribous de la Gaspésie - Projet quinquennal d'élevage et de supplémentation de caribous dans l'aire de la harde. Bonaventure, QC. 45 p. + annexe.

Boan J. J., Malcolm J. R., Vanier M. D., Euler D. L., et Moola F. M. 2018. From climate to caribou: How manufactured uncertainty is affecting wildlife management. Wildl. Soc. Bull. 42: 366–381.

Bourassa, M.-M. 2023. Reportage de Radio-Canada du 1er août 2023 intitulé « La population en faveur de la protection du caribou forestier, selon un sondage » <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2000762/cervide-strategie-proteger-quebec-sondage-etude>

Bouthillier, L. 2022. Article de La Presse du 30 avril 2022 intitulé « Milieu forestier – Une politique qui n'est pas suffisante ».

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-04-30/milieu-forestier/une-politique-qui-n-est-pas-suffisante.php>

Brashares, J. S., Werner, J. R. et Sinclair, A. R. E. 2010. Social ‘meltdown’ in the demise of an island endemic: Allee effects and the Vancouver Island marmot. *Journal of Animal Ecology* 79: 965-973.

Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie (CRCG). 2004. Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (*Rangifer tarandus caribou*) Mise à jour. Société de la faune et des Parcs du Québec, Québec. 51 p.

Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 2022a. Document de consultation – Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. Gouvernement du Québec., Québec, QC. 24 p. et 5 annexes.

Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 2022b. Rapport final – Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards – été 2022. Gouvernement du Québec., Québec, QC. 67 p. et 3 annexes.

Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). 2024. Mémoire – Conseil de l'industrie forestière du Québec présenté à Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de la consultation sur le décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec. 58 p. + annexes.

COSEWIC 2011. Designatable units for caribou (*Rangifer tarandus*) in Canada. Ottawa, Committee on the status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC). Ottawa. 88 p.

Couturier, S., Brunelle, J., Vandal, D. et St-Martin, G. 1990. Changes in the population dynamics of the George River Caribou Herd, 1976-87. *Arctic* 43: 9-20.

Couturier, S., Côté, S. D., Huot, J. et Otto, R. D. 2009. Body-condition dynamics in a northern ungulate gaining fat in winter. *Canadian Journal of Zoology* 87: 367-378.

Couturier, S. et Paré, M. 2018. Should we give up isolated caribou populations at the southern limit of the species distribution? – The case study of Val-d’Or herd in Quebec. 17th North American Caribou Workshop. Ottawa, ON.

Couturier, S. 2022. La conservation du caribou forestier et du caribou de la Gaspésie est possible, mais seulement en mettant en place pour la première fois au Québec une exploitation écologiquement durable des forêts – Mémoire présenté à la « Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards [sic] », Québec, QC. 42 p. Disponible sur le site de la Commission [ici](#)

Crête, M., Banville, C., Duchesneau, F., Ferron, J., Huot, J., Lévesque, J., et Ross, H. 1993. Plan de redressement de la population de caribous du parc de conservation de la Gaspésie. Min. Loisir, Chasse et Pêche. Québec. 17 p.

De Vriendt, L., Barrette, M., Kolstad, A. L., Vuorinen, K., Speed, J. D. M., Lavoie, S. et Tremblay, J.-P. 2023. Heavy browsing pressure by moose (*Alces alces*) can interfere with the objectives of ecosystem-based forest management. *Forest Ecology and Management* 549: 121483.

Environment and Climate Change Canada (ECCC). 2017. Report on the Progress of Recovery Strategy Implementation for the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*), Boreal population, in Canada for the Period 2012-2017. Ottawa, ON. ix + 94 pp.

Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (ÉRCFQ). 2013. Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023. Ministère Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, Québec, QC. 110 pp.

Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie (ÉRCG) 2018. Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, Québec. 59 p.

Forestier en chef. 2014. Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat – Avis du Forestier en chef. FEC-AVIS-03-2014 Roberval, QC. 21 p. + annexes.

Forestier en chef. 2024. Évaluation d'impact sur les possibilités forestières 2024-2028 – Projet de décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec. Roberval, QC. 7 p.

Fortin, D., McLoughlin, P. D. et Hebblewhite, M. 2020. When the protection of a threatened species depends on the economy of a foreign nation. PLOS ONE 15(3): e0229555.

Fortin, D. et Cimon-Morin, J. 2023. Public opinion on the conflict between the conservation of at-risk species and the extraction of natural resources: The case of caribou in boreal forest. Science of the Total Environment 897: 165433.

Gingras, J. 2013. Condition corporelle et fécondité des orignaux de l'Est du Québec en réponse à la variation de la densité. M. Sc., Université Laval. QC. 61 p + annexe

Gingras, J., Couturier, S., Tremblay, J.-P. et Côté, S. D. 2014. Opposite responses of body condition and fertility to variation in moose population density. The Journal of Wildlife Management 78(5): 830–839.

Girard, P. 2024. Reportage de Radio-Canada du 30 septembre 2024 intitulé « Caribou : Benoit Charette à Ottawa mardi pour rencontrer des députés de l'opposition ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2108687/décret-steven-guilbeault-caq>

Grant, L., Johnson, C. et Thiessen, C. 2019. Evaluating the efficacy of translocation: maintaining habitat key to long-term success for an imperiled population of an at-risk species. Biodiversity and Conservation 28: 2727-2743.

Hadjouti, B. 2021. Reportage de Radio-Canada du 12 juin 2021 intitulé « Un nouveau-né dans le troupeau de caribous de Val-d'Or ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1801089/caribou-val-dor-enclos-faon-ministere-foret>

Jacob, H. 2022. Chronique d'un écocide – L'effacement des caribous de Val-d'Or. Val-d'Or, Québec, Éditions L'Esprit libre. 138 p.

Jolicoeur, H., Beauchemin, P., Beaumont, A. et Le Hénaff, D. 1993. Des caribous et des hommes – L'histoire de la réintroduction du caribou dans les Grands Jardins, 1963 à 1973. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, QC. 76 p.

Kinley, T. A. 2010. Augmentation Plan for the Purcells-South Mountain Caribou Population. BC Ministry of Environment (Ecosystems Branch), Victoria, BC. 43 p.

La Martre 2024. Une occasion à saisir pour l'avenir du territoire de La Martre – Une prospérité, une fierté et une résilience économique en respect des capacités du

territoire. Projet préparé par la municipalité de La Martre. La Martre, QC. 10 p. Disponible en ligne à <https://municipalites-du-quebec.com/la-martre/img-cus/projet-territorial.pdf>

Labadie, G., Bouderbala, I., Boulanger, Y., Béland, J.-M., Hébert, C., Allard, A., Hebblewithe, M. et Fortin, D. 2024. The umbrella value of caribou management strategies for biodiversity conservation in boreal forests under global change. *Science of the Total Environment* 907: 168087.

Lamoureux, J., Pelletier, A., Bélanger, M. et Larocque, C. 2007. Inventaire aérien de l'orignal dans les réserves fauniques de Matane et de Dunière à l'hiver 2007. Min. Ressources naturelles et Faune, Rimouski, QC. 30 p.

Lamoureux, J., Bélanger, M. et Larocque, C. 2012. Inventaire aérien de l'orignal dans les réserves fauniques de Matane et de Dunière, à l'hiver 2012. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Rimouski, QC. 40 p.

Le Droit. 2021. Article de La Presse canadienne publié dans Le Droit du 9 mai 2021 intitulé « Parcs Canada donne son aval à un projet d'élevage de caribous en Alberta ». <https://www.ledroit.com/2021/05/09/parcs-canada-donne-son-aval-a-un-projet-delevage-de-caribous-en-alberta-843278e8e0c1e516374fca66d0a588ad>

Lesmerises, F. 2012. Analyses de viabilité de la population de caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie. Rimouski, Qc. 34 p.

Léveillé, J.-T. 2023. Article de La Presse du 1er juin 2023 intitulé « Une stratégie d'extinction se prépare » <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-06-01/protection-du-caribou/une-strategie-d-extinction-se-prepare.php>

Léveillé, J.-T. 2024. Article de La Presse du 30 avril 2024 intitulé « Québec accouche d'un plan partiel ». <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2024-04-30/protection-des-caribous-forestiers-et-montagnards/quebec-accouche-d-un-plan-partiel.php>

MRC Haute-Gaspésie 2024. Le défi de la préservation, sur un même territoire, d'une espèce animale menacée et d'une communauté – Mémoire soumis lors de la Consultation publique dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie. Conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie, Ste-Anne-des-Monts, QC. 136 p.

Nature Québec. 2022. Mémoire de Nature Québec à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. Québec, QC. 32 p. Disponible sur le site de Nature Québec. <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2023/03/ME-NQ-Commission-caribou-31052022-v2.pdf>

Nature Québec. 2024. Proposition d'un scénario visant à consolider la protection du caribou de la Gaspésie. Rapport publié en janvier 2024 par Nature Québec, Québec. 34 p.

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. 2022. Mémoire – Pour une approche de gestion globale des écosystèmes forestiers. Présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. Québec. 10 p.

Parks Canada. 2021. Caribou conservation breeding and augmentation project in Jasper National Park - Detailed Impact Assessment. Parks Canada, Jasper, Alberta. 111 p.

Parks Canada. 2022. Proposal for consultation: conservation breeding strategy to rebuild small caribou herds in Jasper National Park. Jasper National Park of Canada, Parks Canada Agency. Jasper, Alberta. 49 p.

Pelletier, F., Turgeon, G., Bourret, A., Garant, D. et Saint-Laurent, M.-H. 2018. Genetic structure and effective size of an endangered population of woodland caribou. *Conservation Genetics*. 20(2) doi.org/10.1007/s10592-018-1124-1

Plante, S., Berthiaume, R., Bonin, M., Harvey, L., Heppell, S., Hins, C., Lefort, S., Lesmerises, F., Morin, M., Pellerin, S., Plourde, J., Renard, A., Szor, G., et Taillon, J. 2021. Revue de littérature sur les facteurs impliqués dans le déclin des populations de caribous forestiers au Québec et de caribous montagnards de la Gaspésie. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, QC. 259 p.

Proulx, B. 2024. Reportage de Radio-Canada du 1^{er} octobre 2024 intitulé « Le Bloc n'en fait pas assez pour bloquer le décret sur le caribou, accuse Québec ». <https://www.ledevoir.com/politique/canada/820905/bloc-fait-pas-assez-bloquer-decret-caribou-accuse-quebec>

Québec 2024a. Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat. Consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie - Printemps 2024. Québec, QC. 45 p.

Québec 2024b. Intentions de modifications règlementaires en lien avec le caribou des bois, écosystème forestier, et le caribou des bois, écosystème montagnard, population de la Gaspésie. – Consultation dans le contexte des projets pilotes sur la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – Printemps 2024. Québec, QC. 11 p.

Radio-Canada. 2015. Reportage du 13 mai 2015 intitulé « Caribou forestier : le forestier en chef croit que Québec doit revoir sa méthode d'exploitation de la forêt ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/720627/caribou-forestier-szaraz>

Radio-Canada. 2018. Reportage du 18 mai 2018 intitulé « La patate chaude du caribou de Val-d'Or ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1102344/ottawa-interpelle-forcer-quebec-sauver-caribou-val-dor>

Radio-Canada. 2022a. Reportage de l'émission La Semaine verte de Radio-Canada du 9 avril 2022 intitulé « Sauver le caribou forestier ». <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/site/segments/reportage/397245/enclos-caribous-forestiers-strategies>

Radio-Canada. 2022b. Article paru le 22 juillet 2022 intitulé « Un plan de reproduction des caribous pourrait sauver des troupeaux du déclin en Alberta ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1899593/caribous-enclos-elevage-captivite-jasper-parcs-canada>

Rémiillard, D. 2022. Reportage de Radio-Canada du 5 avril 2022 intitulé « La capture des caribous de la Gaspésie est annulée ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1874229/echec-capture-caribous-gaspesie-ministere-forets-faune-parcs-quebec>

Rémiillard, D. 2023. Reportage de Radio-Canada du 26 avril 2023 intitulé « Les Québécois prêts à payer 55 \$ par année pour protéger le caribou ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1924230/quebecois-prêts-payer-55-protéger-caribou>

canada.ca/nouvelle/1974375/etude-caribou-quebec-impot-investissement-programme-protection

Rémillard, D. 2024a. Reportage de Radio-Canada du 20 septembre 2024 intitulé « Espèces en péril et caribou : Ottawa met 465 M\$ sur la table et invite Québec à négocier ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2106030/caribou-lettre-guilbeault-charette>

Rémillard, D. 2024b. Reportage de Radio-Canada du 19 juillet 2024 intitulé « Caribou : les projets pilotes du Québec trop flous pour en calculer les impacts ». <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2088738/projets-pilotes-caribou-quebec-gaspesie-ottawa>

Schepper, B. et Bégin, A. 2020. Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Montréal. 24 p.

Shields, A. 2021. Article publié le 11 février 2021 dans Le Devoir intitulé « L'industrie avant la protection du territoire? ». <https://www.ledevoir.com/environnement/595022/environnement-l-industrie-avant-la-protection-du-territoire?>

Shields, A. 2024. Article publié le 16 juillet 2024 dans Le Devoir intitulé « Le décret fédéral pour le caribou aurait une faible incidence sur les possibilités forestières ». <https://www.ledevoir.com/environnement/816591/dcret-federal-caribou-aurait-faible-impact-possibilites-forestieres>

SNAP 2024. Mémoire de la SNAP Québec – Consultation sur la portée d'un décret d'urgence visant à protéger le caribou, population boréale. Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec, 20 p.

Saint-Laurent, M.-H. et Dussault, C. 2012. The reintroduction of boreal caribou as a conservation strategy: A long-term assessment at the southern range limit. *Rangifer* Special Issue No. 20: 127–138.

Szaraz, G. 2021. Article publié le 31 mars 2021 dans La Presse intitulé « Régime forestier du Québec – Le Ministère doit être plus transparent pour gagner la confiance du public ». <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-03-31/regime-forestier-du-quebec/le-ministere-doit-etre-plus-transparent-pour-gagner-la-confiance-du-public.php>

Tardif, B., Lavoie, G. et Lachance, Y. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec – Les espèces menacées ou vulnérables. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs. Québec, QC. 60 p.

Vors, L. S., Schaefer, J. A., Pond, B. A., Rodgers, A. R. et Patterson, B. R. 2007. Woodland caribou extirpation and anthropogenic landscape disturbance in Ontario. *Journal of Wildlife Management* 71: 1249-1256.

WSP. 2022. Étude économique portant sur l'application de scénarios de protection du caribou forestier et montagnard secteur forestier. Rapport publié en mai 2022 pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, QC. 46 pages et annexes.